

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SCPI NORD EST HORIZON

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 22 avenue Foch – CS 90737 – 54064 NANCY Cedex
Immatriculation au RCS de NANCY 799 481 817

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 31 MAI 2017

Les associés de la SCPI NORD EST HORIZON sont convoqués à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 31 mai 2017 à 11 h 30 à Nancy, 22 avenue Foch**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Quitus à la Société de Gestion
- Quitus au Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des conventions réglementées
- Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société
- Autorisation à la Société de Gestion de contracter des emprunts
- Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs en vue des formalités

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Annuelle Ordinaire se tiendrait le mercredi 14 juin 2017 à 11 h 30 à Nancy, 22 avenue Foch pour délibérer sur le même ordre du jour.

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Société de Gestion FONCIERES & TERRITOIRES et lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil de Surveillance de sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 telles qu'elles lui ont été proposées par la Société de Gestion, à savoir :

Bénéfice de l'exercice	163 704,45 €
Réserves antérieures (résultat 2015)	43 764,45 €
Total distribuable	207 468,90 €
Acomptes de dividendes versés en 2016	89 591,25 €
Solde à affecter	117 877,65 €
Acompte de dividendes à verser (T4)	37 255,50 €
Autres réserves	80 622,15 €

Suite à cette affectation le solde du compte « autres réserves » est créditeur de 80 622,15 €.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier, et le rapport du Conseil de Surveillance, approuve les conventions qui y sont visées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution qui s'élevaient, au 31 décembre 2015, à :

• Valeur comptable	2 902 907 €	Soit 224,00 € par part
• Valeur de réalisation	3 131 478 €	Soit 241,65 € par part
• Valeur de reconstitution	3 195 900 €	Soit 246,62 € par part

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à des souscriptions d'emprunts aux charges et conditions qu'elle jugera convenables, en vue de réaliser des acquisitions et/ou des travaux, dans la limite de 30 % maximum de la valeur d'acquisition des actifs.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat à l'issue de la présente assemblée de l'ensemble des membres du conseil de surveillance, conformément à l'article 422-200 du Règlement Général de l'AMF, élit en remplacement les 8 personnes figurant dans la liste ci-dessous et ayant reçu le plus grand nombre de voix, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020, appelée à statuer sur les comptes de 2019.

Liste des candidats :

Associés personnes physiques

Serge ARDUINI

Né le 22/08/1950

Domicilié : 31 rue de Nantes 54180 Heillecourt

Profession : Retraité (cadre commercial)

Détenant : 70 parts

Christian CACCIUTTOLO (membre sortant)

Né le 23/04/1959

Domicilié : 8 rue Pasteur 95240 Corneilles en Parisis

Profession : Chef d'entreprise

Détenant : 155 parts

Jean-Luc CHEVRY (membre sortant)

Né le 17/10/1953

Domicilié : 12 chemin du Rupt d'Adoué

54690 Lay St Christophe

Profession : Expert-Comptable

Détenant : 90 parts

Evelyne COURTOIS, née DEIBER

Née le 25/09/1947

Domiciliée : 3 impasse Plein Soleil 54130 Saint Max

Profession : Retraîtée (pharmacienne)

Détenant : 40 parts en nue-propiété

Pierre-Olivier DEFOUG (membre sortant)

Né le 01/08/1969

Domicilié : 4 rue Basse 57800 Bening-lès-St-Avold

Profession : Directeur Général

Détenant : 50 parts

Patrick LECOMTE (membre sortant)

Né le 31/07/1954

Domicilié : 16 rue de la Croix Gagnée 54000 Nancy

Profession : Chef d'entreprise

Détenant : 100 parts

Associés personnes morales

ALPTIS ASSURANCES (membre sortant)

Représentée par Jean-Paul BABEY

Siège social : 25 cours Albert Thomas

69003 Lyon

RCS Lyon 335 244 489

Détenant : 445 parts

Objet social : Courtage et gestion d'assurances

NUMA INVESTISSEMENTS (membre sortant)

Représentée par Patrick WOLFF

Siège social : 2 rue Georges de la Tour

54000 Nancy

RCS Nancy 342 182 797

Détenant : 223 parts

Objet social : Acquisition et aménagement de terrains

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent